

Pompe à chaleur en habitat individuel

RS1844 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	227t
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ASS QUALITE ENERGIES RENOUVELABLES-QUALIT'ENR. · SIRET : 48990736000049

ASS QUALITE ENERGIES RENOUVELABLES-QUALIT'ENR · SIRET : 48990736000031

Partenaires habilités

40 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 40 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201148	Former et organiser l'évaluation
AIDUCA	52361152300029	Former et organiser l'évaluation
ASS DES PERES DE FAMILLE DE L ECOLE	78370750800017	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION BATIMENT POUR LA LORRAINE	38310141700038	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET L'APPUI AU RECLASSEMENT	32434542000040	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION POUR LA FORMATION DANS L'ARTISANAT DU BATIMENT	34835430900034	Former et organiser l'évaluation
BDR THERMEA FRANCE	83345721100013	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA AQUITAINE	78235535800055	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA ILE DE FRANCE	77566214100081	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA SARTHE	78605529300041	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 40 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs1844-pompe-a-chaleur-en-habitat-individuel/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Former des professionnels de terrain aux techniques d'installation de pompes à chaleur, pour leur permettre de réaliser à leurs clients des installations selon les règles de l'art. L'installateur possèdera les compétences nécessaires pour dimensionner, installer et assurer la maintenance des pompes à chaleur. Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à

une qualification « RGE » dans le domaine des pompes à chaleur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification a pour objet de :

- Etre capable de situer à un client le contexte environnemental de la pompe à chaleur, réglementaire, marché et label de qualité ;
- Expliquer à un client le fonctionnement d'une pompe à chaleur ;
- Expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en œuvre d'une pompe à chaleur ;
- Maîtriser les principes de fonctionnement d'une pompe à chaleur ;
- Savoir calculer les déperditions d'un bâtiment pour les besoins d'ECS et de chauffage ;
- Savoir analyser

l'installation existante ;

- Savoir choisir une configuration de pompe à chaleur en fonction de l'usage et du bâti ;
- Savoir dimensionner une pompe à chaleur ;
- Connaître les points clés communs à tous types de pompes à chaleur ;
- Connaître les points clés du système hydraulique et frigorifique ;
- Connaître les points clés des systèmes aérauliques ;
- Connaître les points clés des systèmes géothermiques ;
- Etre capable de régler un débit d'eau ou d'air ;
- Etre capable de calculer un COP avec une mesure de débit et un calcul de puissance électrique absorbée ;
- Voir l'influence de la variation d'un débit d'eau sur le COP d'une pompe à chaleur ;
- Prise en compte des paramètres de bon fonctionnement sur une installation frigorifique (pression, température, surchauffe, refroidissement) ;
- Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive ;
- Savoir diagnostiquer une panne sur une installation.

A l'issue de la certification, les apprenants devront être capables de :

- Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers d'une pompe à chaleur ;
- Concevoir et dimensionner une pompe à chaleur ;
- Organiser les points clés d'une installation de pompe à chaleur, de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur ;
- Planifier la maintenance de la pompe à chaleur.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification « Pompe à chaleur en habitat individuel » demande de la part de l'apprenant d'avoir une maîtrise de l'installation des équipements sanitaire ou de chauffage courants.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.formation-enr.org/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1844/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	42
----------------------	----

Parcours menés à terme	41
------------------------	----

Taux d'achèvement	98 %
Période	02/2022 – 05/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 624
Montant total engagé	2 467 956 €
Coût moyen par dossier	1 520 €
Durée moyenne	32 h
Période	01/2020 – 01/2022
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	7 %
France Travail	2 %
Régions	0 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.